Loiret (45) : Kamal jugé pour avoir aspergé son ex-compagne avec de l'acide

28/04/2017 à 17h43

Son procès ne doit durer qu'une journée. Kamal El Amrani répond aujourd'hui, devant la cour d'assises du Loiret, de violence suivie de mutilation sur la mère de ses enfants. Il encourt, au maximum, quinze années de réclusion criminelle.

Cet homme de 41 ans est poursuivi pour avoir grièvement blessé son ancienne concubine, Fatima, en aspergeant son visage et son dos avec de l'acide sulfurique contenu dans une seringue. Les faits remontent au 4 mars 2015.

Quelque temps auparavant, la victime, une femme aujourd'hui âgée de 29 ans, avait fui l'Espagne où résidait le couple, alors que Kamal El Amrani venait d'être écroué pour avoir exercé des violences conjugales.

La victime s'était réfugiée en France, et plus précisément à Orléans. Au moment des faits, elle avait refait sa vie avec un nouveau compagnon et était hébergée par la Croix rouge, dans un logement de la rue des Carmes.

À sa sortie de détention, El Amrani était parti s'installer en Allemagne. Il avait toutefois retrouvé la trace de son ex-compagne. Une première fois, il s'était rendu à son domicile. Son compagnon qui avait ouvert et des coups de poing avaient été échangés entre les deux hommes.

Cependant, le 4 mars 2015, El Amrani était revenu à Orléans avec une seringue contenant de l'acide sulfurique. Lorsque Fatima s'était trouvée face à son ancien concubin, elle avait été aspergée d'acide. Aujourd'hui, elle a perdu l'usage d'un

œil.

Interpellé en Allemagne après qu’un mandat d’arrêt a été délivré contre lui, Kamal El Amrani a longtemps nié les faits avant de les reconnaître.

La République du Centre